

11 ème Open Rapide de l'ECHIQUIER MONTLUCONNAIS

Règlement intérieur

Article 1 : Organisateur

Le tournoi est organisé par l'Échiquier Montluçonnais et se déroulera le Dimanche 23 mars 2025. Le Tournoi est homologué FIDE et les parties seront comptabilisées pour le classement rapide d'avril 2025.

Le tournoi est ouvert à tout joueur licencié A ou B pour la saison en cours à la FFE ou à une Fédération reconnue par la FIDE. Les personnes n'ayant pas de licence auront la possibilité d'en prendre une sur place auprès du club organisateur.

Article 2 : Lieu de la compétition

Le tournoi se déroulera à la Ferme des Ilets, Espace Boris Vian, 27 rue des Faucheroux à Montluçon.

Article 3 : Règles applicables

Les règles du jeu applicables sont celles en vigueur au dernier congrès de la FIDE et reprises dans la dernière version du Livre de l'Arbitre.

L'annexe A5 des Règles du Jeu sera applicable pour l'ensemble du tournoi.

Article 4 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 15 € pour les adultes et à 7 € pour les jeunes (20 ans et moins) jusqu'au 18 mars inclus. A compter du 19 mars, les droits sont majorés à 18 et 9 €.

Les joueurs titrés (GM/MI/MF) sont exemptés des droits d'inscription, sous réserve de prévenir l'arbitre ou l'organisateur de leur présence au moins 48 heures avant le début du tournoi.

Article 5 : Nombre de rondes et cadence

Le tournoi se déroulera en 7 rondes, à la cadence de 15 minutes, avec un incrément de 3 secondes par coup dès le 1er coup de la partie.

Article 6 : Pointage et horaires des rondes

Le pointage sera à faire auprès de l'arbitre le jour du tournoi, entre 9h et 9h45.

1 ère ronde le dimanche 23 mars 2025 à 10h

Ronde 2 à 11h

Ronde 3 à 12h

Ronde 4 à 13h30

Ronde 5 à 14h30

Ronde 6 à 15h30

Ronde 7 à 16h30

Remise des prix environ 20 minutes après la fin de la dernière ronde.

Article 7 : Appariements

Seuls les joueurs ayant pointé et réglé les droits d'inscription seront appariés à la 1ere ronde.

Les joueurs pré-inscrits arrivant en retard ne seront appariés qu'à partir de la 2e ronde, sous réserve que les droits d'inscription aient été réglés au préalable.

Les joueurs seront appariés au système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE) avec le logiciel PAPI (Version 3.3.8).

Le dernier classement Elo publié par la FIDE sera utilisé pour les appariements.

Article 8 : Classement et départages

Les joueurs seront classés selon le nombre de points de partie obtenus : 1 (gain), $\frac{1}{2}$ (nulle), 0 (perte).

Pour les joueurs ex-aequo, le départage se fera selon les critères suivants, selon les recommandations de la FIDE :

- 1) Buchholz tronqué
- 2) Buchholz
- 3) Sonneborn-Berger

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6 du General Rules and Technical Recommendations for Tournaments / 07. Tie-Break Regulations / 07. Tie-Break Regulations (effective from 1 April 2024), le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Article 9 : Coups illégaux

En application des règles de la FIDE, la partie sera perdue après le 2e coup illégal joué et achevé par l'appui sur la pendule.

Article 10 : Délai de forfait

L'article 6.7 du Livre de l'Arbitre portant sur les retards est appliqué comme suit :

Si un joueur n'est pas présent au lancement d'une ronde, l'arbitre démarrera la pendule et le joueur absent verra son temps s'écouler jusqu'à ce qu'il arrive.

- Tout joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec un retard de 3 minutes ou plus par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre perdra sa partie par forfait.

- Si les deux joueurs sont absents au début de la ronde, seul le joueur ayant les Blancs verra son temps s'écouler. Le délai de forfait restera applicable aux deux joueurs

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié à compter de la ronde suivante, sauf si cette absence est justifiée auprès de l'arbitre par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 11 : Appareils électroniques

Il est interdit aux joueurs de détenir un appareil électronique (portable, outil d'analyse, ...) dans la salle de jeu. Tous les appareils de ce type devront être éteints et rangés.

Si un joueur possède un appareil en main et/ou que celui-ci émet du bruit, l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

Si un joueur nécessite une exception à cet article (portable devant rester allumé pour des raisons professionnelles ou médicales, ...), il devra en informer l'arbitre avant le début du tournoi. L'arbitre, à son entière discrétion, décidera ou non d'accorder l'exception au joueur.

Article 12 : Conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Échecs affichée dans la salle du tournoi.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, de sources d'information ou de conseils. Il est interdit de parler de parties en cours.

Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre. La salle de jeu étant définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur réservée aux joueurs.

Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.

Article 13 : Équipe d'arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Philippe BOYADIS, Arbitre Open 1 agréé FIDE.

Article 14 : Conditions particulières

Les analyses de parties et la vente de littérature échiquéenne sont interdites dans la salle de jeu.

Article 15 : Liste des prix

La liste détaillée des prix et de leur modalité d'attribution sera affichée dans la salle du tournoi au plus tard avant le début de la 4e ronde.

Article 16 : Droit à l'image

Des photos (ou vidéos) du tournoi seront prises par les organisateurs, et seront publiées sur les sites internet des clubs. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à cette diffusion.

Article 17 : Engagement

Tous les participants au tournoi s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre Philippe BOYADIS

L'organisateur Michel BOLIS, Président de l'Échiquier Montluçonnais